



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ PORTANT SUR UNE ETUDE
"SOBRIÉTÉ EN EAU" DU PATRIMOINE
COMMUNAL DE VINCENNES - ASSISTANCE A
MAÎTRISE D'OUVRAGE, PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ SAFEGE**

**DÉCISION N° DM-26-183
EN DATE DU 01 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-229 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Florence LIEVYN, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 10 février 2026 relatif à un marché d'étude « Sobriété eau » du patrimoine communal de Vincennes – Assistance à Maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SAFEGE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SAFEGE, sise 15-27 rue du Port – Parc de l'Île – 92022 NANTERRE CEDEX, représentée par Monsieur Hervé FOSSE, Directeur de l'Agence Régionale Ile-de-France, le marché d'étude « Sobriété eau » du patrimoine communal de Vincennes – Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Les prestations sont rémunérées sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF) appliqués aux quantités réellement exécutées, avec la fixation d'un maximum financier sur la durée du marché à hauteur de 50 000 € HT (60 000 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée maximale de 12 mois à compter de l'émission du premier bon de commande.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la transition
écologique, du développement économique, des
commerces et de l'artisanat,

Signé

Florence LIEVYN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260601-lmc1H14172H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/06/2026
Date de Publication : 01/06/2026